

BGer 6F_24/2018 vom 24. September 2018

Bundesgericht, 2018-09-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_24_2018

FR: TF 6F_24/2018 du 24 septembre 2018

IT: TF 6F_24/2018 del 24 settembre 2018

Erwägungen

E. 1

Par arrêt 6B_709/2018 rendu le 24 juillet 2018, le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable faute de qualité pour recourir, le recours en matière pénale interjeté par X._____ contre l'arrêt prononcé le 3 mai 2018 par la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal vaudois dans la procédure PE18.006416-BDR.

E. 2

X._____ dépose une demande de révision à l'encontre de l'arrêt susmentionné du Tribunal fédéral sans se prévaloir de l'un des motifs de révision prévus par les art. 121 ss LTF , de sorte que celle-ci est irrecevable.

E. 3

Le requérant, qui succombe, supporte les frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF), réduits pour tenir compte de sa situation financière laquelle n'apparaît pas favorable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.